



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_029

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 10 décembre 2025 – MODIFICATION DE POSTES PERMANENTS

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY – Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu la loi n°19-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets fixant la définition, le classement indiciaire et la durée de carrière des emplois territoriaux,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 4 novembre 2025,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 10 décembre 2025 comme suit :

Modification des postes permanents suivants :

- 1 poste d'ingénieur à temps complet pour des fonctions de « directeur/trice des services techniques »,
- 1 poste d'attaché à temps complet pour des fonctions de « directeur/trice de communication et numérique ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier au 10 décembre 2025 le tableau des effectifs comme suit :
 - Modification des postes permanents suivants :
 - 1 poste d'ingénieur à temps complet pour des fonctions de « directeur/trice des

services techniques »,

- 1 poste d'attaché à temps complet pour des fonctions de « directeur/trice de communication et numérique ».
- **DIT** que la nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 10 décembre 2025 :
 - Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - ⇒ 3 attachés (temps complet)
 - Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 rédacteur (temps complet)
 - Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - ⇒ 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - 5 à temps complet (dont 1 en détachement)
 - 1 à temps incomplet : 30 heures
 - ⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - 2 à temps complet
 - 1 à temps incomplet : 17 heures ½
 - ⇒ 3 adjoints administratifs à temps incomplet : 30 heures (vacant), 21 heures, 18 heures ½ (vacant).
 - Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :
 - ⇒ 1 ingénieur (temps complet)
 - Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - ⇒ 1 technicien principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 technicien (temps complet)
 - Cadre d'emplois agent de maîtrise territoriaux :
 - ⇒ 2 agents de maîtrise principaux :
 - 1 à temps complet
 - 1 à temps incomplet de 32 heures
 - ⇒ 8 agents de maîtrise
 - 6 à temps complet
 - 2 à temps incomplet : 32 heures et 29,40 heures
 - Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - ⇒ 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 4 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet)
 - ⇒ 15 adjoints techniques :
 - 11 à temps complet
 - 4 à temps incomplet : 33 heures, 30 heures, 29 heures, 29 heures (vacant)
 - Cadre d'emplois des agents de police municipale :
 - ⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complet)

- Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :
 - ⇒ Néant
- Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :
 - ⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 29 heures
- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine à temps complet (vacant)
- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 6 adjoints d'animation à temps incomplet : 26 heures, 15,75 heures, 11,83 heures, 9,34 heures, 9 heures ¼, 6,99 heures.

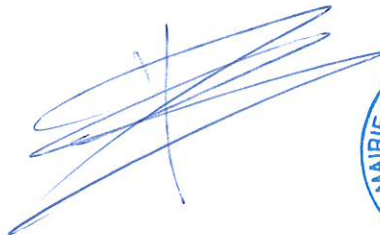
L'échelon indiciaire et la durée de carrière de ces cadres d'emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

